

## Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG Division Etat hôte Section des Privilèges & immunités Case postale 194 – 1211 Genève 20

## Ascendant/e du/de la titulaire principal/e ou de son/sa conjoint/e – demande de regroupement familial

A retourner à la Mission suisse

## Rappel des règles et des conditions conformément aux Lignes directrices

A titre exceptionnel et selon les circonstances, un/e ascendant/e du/de la titulaire principal/e ou de son/sa conjoint/e peut être admis/e en Suisse au titre de regroupement familial. Il/elle doit faire ménage commun en Suisse avec le/la titulaire principal/e et est entièrement à la charge de ce/cette dernier/ière. La demande doit être motivée et soumise par la mission/délégation à la Mission suisse avant l'arrivée en Suisse de la personne concernée.

Si la demande est acceptée, la personne recevra, à son arrivée en Suisse, une carte de légitimation de type «H», valable trois mois et renouvelable d'année en année. Elle lui permettra de résider en permanence en Suisse auprès du/de la titulaire principal/e pendant la durée des fonctions de ce/cette dernier/ière. La personne sera soumise au droit suisse, en particulier à la législation en matière de sécurité sociale et à la législation en matière d'impôts <sup>1</sup>. Le/la titulaire principal/e devra s'assurer que la personne se conforme aux législations précitées.

Lors du renouvellement de la carte de légitimation, la mission/délégation devra fournir à la Mission suisse une copie de certificat d'assurance-maladie suisse ou, le cas échéant, une copie de la dispense accordée par le Service de l'assurance-maladie du canton de domicile. En outre, la Mission suisse se réserve la possibilité de demander la preuve de l'affiliation aux assurances sociales suisses AVS et de l'annonce aux autorités fiscales.

MISSION/DÉLÉGATION PERM	ANENTE DE	
TITULAIRE PRINCIPAL/E	□ Madame	□ Monsieur
Nom/prénom		
Type/N⁰ de carte de légitimation		en fonction dès le
Adresse privée		
ASCENDANT/E	□ Madame	□ Monsieur
Nom/prénom		
Date de naissance		Lien de parenté : □ mère □ père □ belle-mère □ beau-père
Nationalité/s		
conjoint/e.		té, la personne doit vivre avec le/la titulaire principal/e ou son/sa
Sceau officiel de la mission/délé	gation permanent	e Date
		Signature (personne autorisée)
nécessaire, elle enverra une c	opie de sa décis	élégation une copie de la demande avec sa décision. Si sion à la représentation suisse compétente pour faciliter la <u>al</u> à la personne mentionnée ci-dessus.
Après examen, la Mission suiss	e: 🗆 accepte la	demande □ n'accepte <u>pas</u> la demande
Date	Sign	ature

Voir la notice informative : <a href="https://www.eda.admin.ch/missions/mission-onu-geneve/fr/home/manuel-application-regime/introduction/Manuel-personnes-sans-privileges-et-immunites-carte-H/Autres-membres-de-famille-OI-MP-legislation-en-matiere-impot-et-sociale.html">https://www.eda.admin.ch/missions/mission-onu-geneve/fr/home/manuel-application-regime/introduction/Manuel-personnes-sans-privileges-et-immunites-carte-H/Autres-membres-de-famille-OI-MP-legislation-en-matiere-impot-et-sociale.html</a>